



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRAÇANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES DU BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA VILLE DE MIRANDE (CONFORMEMENT A L'ARTICLE 2313-1 DU CGCT)

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

L'ordonnateur (=le Maire) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le budget de la Ville comporte le budget principal et 3 budgets annexes.

Suite au vote de la loi NOTRe (n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République), l'article 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit, pour l'ensemble des communes, qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette synthèse, ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, doivent être mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le présent document a vocation à répondre à cette nouvelle obligation.

Préambule

Dans la continuité des exercices précédents, le budget 2023 s'inscrit dans un contexte particulièrement difficile pour les collectivités locales avec une conjoncture économique qui reste compliquée. Le Budget 2023 se veut volontariste avec des engagements forts en termes de gestion et de maîtrise de notre dette.

Sur la base d'objectifs de gestion clairs et transparents, le Budget 2023 est la traduction des fils conducteurs de l'action municipale présentés lors des orientations budgétaires à savoir :

- > Le maintien d'un service public de qualité rendu aux usagers ;
 - > La poursuite des investissements structurants pour l'avenir de la Ville. C'est l'essence même des projets menés par la municipalité. Cela se traduira en 2023 par la poursuite des travaux engagés dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments communaux.
- Mais cela se traduira également par des opérations de réfection de la voirie communale et de l'Eclairage Public.

I. Vue générale du Budget Primitif de la Ville 2023

Budget Principal		
Recettes		
F	Atténuations de charges (remboursements sur rémunérations du personnel)	0,00
F	Produits des services (Concession cimetièrè - Redevances occupation du domaine Public,...)	118 500,00
F	Impôts et taxes (impôts locaux, Taxe conso finale électricité, Attribution de compensation, Droits mutation...)	2 318 999,00
F	Dotations et participations (DGF, DSR, Compensations exonérations TH, TFB, TFNB)	1 548 922,00
F	Autres produits gestion courante (Revenus des immeubles)	110 500,00
F	Produits exceptionnels (rbmt. Assurances, ...)	70 000,00
F	Produits de cessions	0,00
F	Produits financiers (intérêts parts sociales)	8 985,73
F	Produits immobilisés (Travaux en régie)	58 267,55
F	Excédent de fonctionnement reporté	335 039,72
I	Dotations Fonds divers Réserves (FCTVA, Taxe d'aménagement,...)	304 650,08
I	Emprunt réalisé	316 506,00
I	Subventions reçues	686 350,92
I	Autres immobilisations financières	55 489,00
I	Opérations d'ordres (amortissements, cessions)	342 739,00
	TOTAL DES RECETTES	6 274 949,00
	<i>Total des recettes de fonctionnement (F)</i>	<i>4 569 214,00</i>
	<i>Total des recettes d'investissement (I)</i>	<i>1 705 735,00</i>
Dépenses		
F	Charges générales (élect., eau, assainissement, carburant, combustibles, fournitures, location matériel, entretien bâtiments/voirie/réseau /matériel, honoraires, téléphone/internet, timbres, assurances...)	1 149 906,55
F	Charges personnel	2 120 185,00
F	Autres charges de gestion courante (indemnités élus, subventions versés aux associations, aux budgets annexes)	731 871,00
F	Charges financières (intérêt bancaires)	184 119,45
F	Charges exceptionnelles (Rbmt loyers trop perçus)	6 000,00
F	Opérations d'ordre entre section (amortissements et cessions)	377 132,00
I	Remboursement emprunt	500 000,61
I	Immobilisation incorporelles (PLU+subventions associations)	55 000,00
I	Immobilisation corporelles (travaux bâtiments, voirie, achats matériels,)	1 135 368,56
I	Déficit d'investissement reporté	15 365,83
I	Opérations d'ordres (cessions)	0,00
	TOTAL DES DEPENSES	6 274 949,00
	<i>Total des dépenses de fonctionnement (F)</i>	<i>4 569 214,00</i>
	<i>Total des dépenses d'investissement (I)</i>	<i>1 705 735,00</i>

La section de fonctionnement :

Une maîtrise des dépenses de fonctionnement pour faire face à la baisse des recettes

➤ *Les dépenses de fonctionnement*

Les dépenses de fonctionnement, s'élèveraient à 4 569 214,00 € en 2023 contre un montant de 4 617 065 € réalisé en 2022. En 2023, seront pris en compte les augmentations :

- Electricité
 - Gaz
 - Carburant
- des dépenses de personnel prennent en compte :
- avancements d'échelon = 7 000€
 - avancements de grade = 3 600€
 - hausse de la valeur du point sur 12 mois = 60 000€
 - régularisation du plein traitement d'un agent en CLM: 9 000€
 - paiement jours CET = 9 000€
 - harmonisation de l'IFSE = 14 000€
 - hausse des participations employeur prévoyance / mutuelle = 1 200€

Au 01/01/2023, Le Budget Principal compte 50 agents titulaires.

- des autres charges de gestion (-50 167,05 €). Les autres charges de gestion englobent les subventions aux associations pour un montant de 83 050 € ainsi que les subventions au budget annexe Régie Culturelle pour 310 857 € et au Budget Centre Communal d'Action Sociale pour 45 570 €.

NOM de l'ASSOCIATION	Proposition subventions 2022	Subventions versées 2022	Proposition Subventions 2023
ADPC32 Mirande	200,00 €	200,00 €	200,00 €
ACAA			1 950,00 €
Amicale des employés municipaux	2 100,00 €	2 100,00 €	2 100,00 €
Association Mirande Informatique	450,00 €	450,00 €	450,00 €
Archerie Mirandaise	300,00 €	300,00 €	150,00 €
Astarac Fond Club (Athlétisme)	300,00 €	300,00 €	
Basket Club Mirandais	500,00 €	500,00 €	1 000,00 €
Bleuets Mirandais	200,00 €	200,00 €	0,00 €
Cani'Oxy'Gers	400,00 €	400,00 €	
Club Mirandais de Canoé Kayak	900,00 €	900,00 €	900,00 €
comité de jumelage			4 000,00 €
Comité des fêtes			18 000,00 €
Compagnie de Gascogne	3 500,00 €	3 500,00 €	2 000,00 €
Country in Mirande	16 000,00 €	16 000,00 €	15 000,00 €
CPIE Gascogne Nature Environnement	1 200,00 €	1 200,00 €	500,00 €
Croix Rouge	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
CRSMA	300,00 €	300,00 €	
EABXV	13 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €
FNACA	200,00 €	200,00 €	100,00 €
Fond de réserve associations	465,00 €		2 000,00 €
Football Club Mirande	6 000,00 €	6 000,00 €	6 850,00 €
Génération Mouvement	500,00 €	500,00 €	100,00 €
Gers Aïkido	200,00 €	200,00 €	
Jeunes Toujours	135,00 €	135,00 €	
Judo Club Mirandais	500,00 €	500,00 €	
KiosqNRoch	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
LEPA	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Les Ailes de Mario	200,00 €	200,00 €	100,00 €
Les chats mirandais	1 928,00 €	1 928,00 €	1 000,00 €

Médailleurs Militaires	200,00 €	200,00 €	
Mirande Badminton Club	500,00 €	500,00 €	1 000,00 €
Mirande Vintage	2 000,00 €	2 000,00 €	750,00 €
Mirande Miélan Astarac Handball	300,00 €	300,00 €	
Pelotari Club Mirandais	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Pétanque Amicale Mirandaise	750,00 €	750,00 €	750,00 €
Prévention routière	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Restaurant du cœur	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Société de chasse St Hubert	200,00 €	200,00 €	
Scrabble Club Astarac	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Secours Catholique	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Société de pêche La Fraternelle	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Tennis Club Mirandais	900,00 €	900,00 €	900,00 €
Yoseikan Budo	200,00 €	200,00 €	
VMEH 32 Section Mirande	200,00 €	200,00 €	250,00 €
	64 728,00 €	64 263,00 €	83 050,00 €

- des charges financières pour 184 119 €.

Les dépenses exceptionnelles sont prévues pour 6 000 €.

➤ *Les recettes de fonctionnement*

Le total des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 4 569 214 € contre un montant de 4 617 064,60 € réalisé en 2022.

Le chapitre impôts et taxes intègre les prévisions basées sur les notifications fiscales. Il est prévu à la hausse pour cette année de 4% par rapport à 2022.

Les produits des services sont évalués à 118 500 €.

Les autres produits de gestion courante sont évalués à 110 500 €.

La fiscalité :

Les taux des impôts locaux pour 2023 restent inchangés :

- . Taxe foncière sur le bâti : 73,22 %.
- . Taxe foncière sur le non bâti : 123.39%

La section d'investissement :

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

➤ *Les dépenses d'investissement*

Elles sont composées :

- Des Immobilisations corporelles et incorporelles :

PPI : 1 013 648,56 €

- **Honoraires Eglise Sainte Marie : 18 000 €**
- **Réaménagement du centre historique : 151 200 €**
- **Ecole Maternelle : 534 384,56 €**
- **Espace de Glisse Urbaine : 221 814 €**
- **Vidéo protection : 88 250 €**

BATIMENTS : 43 200 €

- **Mairie : 10 200 €**

- Tennis Club : 33 000 €

Voirie : 17 000 €

- Rues diverses : 14 000 €
- panneaux routiers : 3 000 €

Réseaux d'électrification : 31 000 €

- Remplacement lampes LED : 31 000 €

Equipement et autres immobilisations : 25 700,44 €

- Mobilier urbain : 10 000 €
- Service fêtes et cérémonie : plancher scène : 3 700 €
- Projet numérique (site internet, borne digitale,..) : 12 000,44 €

Les frais d'études (PLU).

Des restes à réaliser pour 22 780 € ont été inscrits et 12 220 € en propositions nouvelles soit 35 000 €.

Le fonds d'aides à l'équipement des associations mirandaises : 20 000 €.

- Du remboursement du capital de la dette pour un montant de 500 000 €.
- Au 1^{er} janvier 2023, le capital restant dû s'élève à 3 771 749 € pour 21 contrats de prêt. La dette est majoritairement positionnée sur du taux fixe. La dette est à 100% en risque 1A, (à taux fixe et à taux variable simple) et présente donc le niveau de risque le plus faible.

➤ Les recettes d'investissement :

Elles sont composées :

- Des subventions obtenues qui concernent les programmes suivants :

Désignation	RAR 2023	Proposition BP 2023
Subventions d'investissement reçues	124 203,00	315 218,21
Région		
Rénovation énergétique Ecole Primaire		40 000,00
Département	49 000,00	
Espace de glisse urbaine		
DETR		
Vidéo Protection		15 111,30
Skate Park	800,00	38 400,00
Réfection terrain cancha + toiture tennis (avance)	7 203,00	
Aménagement hall entrée mairie de Mirande		1 398,92
Ecole Maternelle Réfection sol des classes (acompte)		3 597,99
Ecole Maternelle Rénovation énergétique		88 720,00
ADAP Mairie		9 438,00
Réfection terrain tennis + vestiaires Rugby (avance)	67 200,00	
Projet numérique		3 666,00
Ecole Maternelle Réfection de la cour (solde)		
Rénovation énergétique Ecole Primaire (avance)		30 000,00
DSIL		
Avance rénovation énergétique Ecole Primaire		21 000,00
Rénovation Rue de l'Evêché		40 000,00
Autres subventions		
Participation ANS Skate Park		23 886,00

- Des Dotations, fonds divers et réserves pour 61 000 € correspondant au FCTVA, à la Taxe d'aménagement.
- Des autres immobilisations financières pour 55 489 €.
- L'autofinancement de la section de fonctionnement pour 243 650,28 €.
- D'un emprunt pour 316 506 €.

II. Vue générale du Budget Annexe Assainissement 2023

Recettes		
F	Atténuations de charges (remboursements sur rémunérations du personnel)	25 000,00
F	Produits des services (Redevances assainissement, travaux de raccordement contrôle assainissement,...)	304 866,59
F	Produits exceptionnels (quote-part de subventions, ...)	26 100,00
F	Excédent de fonctionnement reporté	99 045,41
I	Subventions reçues	39 057,80
I	Excédent d'investissement reporté	103 461,20
I	Opérations d'ordres (amortissements, cessions)	155 150,00
TOTAL DES RECETTES		752 681,00
		<i>Total des recettes de fonctionnement (F)</i> 455 012,00
		<i>Total des recettes d'investissement (I)</i> 297 669,00
Dépenses		
F	Charges générales (élect., eau, assainissement, carburant, combustibles, fournitures, location matériel, entretien bâtiments /réseau /matériel, assurances...)	104 730,00
F	Charges personnel	82 000,00
F	Autres charges de gestion courante (admissions en non-valeur)	5 000,00
F	Charges financières (intérêt bancaires)	118 122,00
F	Charges exceptionnelles (Rbmt redevances assainissement perçues à tort)	1 500,00
F	Opérations d'ordre entre section (amortissements et cessions)	143 660,00
I	Remboursement emprunt	93 000,00
I	Immobilisation incorporelles (études des réseaux)	74 695,00
I	Immobilisation corporelles (travaux station et réseaux, achats matériels,)	103 874,00
I	Opérations d'ordres (amortissements)	26 100,00
TOTAL DES DEPENSES		752 681,00
		<i>Total des dépenses de fonctionnement (F)</i> 455 012,00
		<i>Total des dépenses d'investissement (I)</i> 297 669,00

Budget Assainissement		
Recettes		
F	Atténuations de charges (remboursements sur rémunérations du personnel)	25 000,00
F	Produits des services (Redevances assainissement, contrôle assainissement,...)	321 500,00
F	Produits exceptionnels (quote-part de subventions, ...)	26 600,00
I	Autofinancement de la section de fonctionnement	56 339,00
I	Opérations d'ordres (amortissements)	107 502,49
TOTAL DES RECETTES		536 941,49
		<i>Total des recettes de fonctionnement (F)</i> 373 100,00
		<i>Total des recettes d'investissement (I)</i> 163 841,49
Dépenses		
F	Charges générales (élect., eau, combustibles, fournitures, location matériel, entretien bâtiments/réseau /matériel. assurances...)	118 600,00
F	Charges personnel	77 740,00
F	Autres charges de gestion courante (admissions en non valeurs)	5 000,00
F	Charges financières (intérêt bancaires)	6 418,51
F	Charges exceptionnelles (Rbmt redevances assainissement perçues à tort)	1 500,00
F	Opérations d'ordre entre section (amortissements)	107 502,49
F	Autofinancement de la section de fonctionnement	56 339,00
I	Remboursement emprunt	98 150,00
I	Immobilisations (étude diagnostique des réseaux, achats matériels,)	39 091,49
I	Opérations d'ordres (amortissements)	26 600,00
TOTAL DES DEPENSES		536 941,49
		<i>Total des dépenses de fonctionnement (F)</i> 373 100,00
		<i>Total des dépenses d'investissement (I)</i> 163 841,49

La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- les salaires des 2 agents municipaux affectés à ce service.
- l'entretien et la consommation de la station d'épuration et des postes de relevage (électricité, eau, combustible, réparations diverses,...)
- les achats de fournitures et de petits équipements (fournitures de bureau, petit outillage,...)
- les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement de la redevance d'assainissement facturée aux usagers raccordés au réseau d'assainissement collectif et des prestations de contrôle d'assainissement.

La section d'investissement

- Le remboursement du capital de la dette s'élèvera en 2023 à 93 000 €. Le Budget Assainissement compte 8 emprunts à taux fixe, classés 1A. Le capital restant dû au 01/01/2023 s'élève à 997 126 €.
- Les opérations de Travaux envisagées, pour un montant total de 39 091,49 €, sont les suivantes :
 - Etude diagnostique des réseaux : 74 695 €
 - Reprise réseau EU lit de la Baïse : 14 100 €
 - Station épuration : 57 774 €
- Les opérations d'équipement envisagées estimées à 19 091,49 € sont les suivantes :
 - Achat de pompe : 5 000 €
 - Tracteur : 27 000 €

Le volume total des recettes d'investissement est de 297 669 €. Elles sont constituées par :

- Opérations d'ordres liées aux amortissements : 155 150 €
- De l'autofinancement de la section de fonctionnement : 103 461,20 €

III. Vue générale du Budget Annexe Régie Culturelle 2023

Recettes		
F	Atténuations de charges (remboursements sur rémunérations du personnel)	18 000,00
F	Produits des services (vente production électricité, recettes Ecole de Musique, abonnements médiathèque)	12 000,00
F	Participation du Budget Principal	310 857,00
F	Autres produits gestion courante (remboursements de frais dans le cadre du transfert de compétence tourisme à la Communauté de Communes)	3 000,00
I	Opérations d'ordres (amortissements)	318,01
I	Dotations Fonds divers Réserves (excédent de fonctionnement capitalisé)	64 259,99
TOTAL DES RECETTES		408 116,99
<i>Total des recettes de fonctionnement</i>		<i>343 857,00</i>
<i>Total des recettes d'investissement</i>		<i>64 259,99</i>
Dépenses		
F	Charges générales (élect., eau, assainissement, combustibles, fournitures, location matériel, entretien bâtiments/réseau /matériel, assurances...)	75 360,00
F	Charges personnel	164 694,00
F	Autres charges de gestion courante (subventions aux associations culturelles)	60 100,00
F	Charges financières (intérêt bancaires)	11 037,00
F	Opérations d'ordres (amortissements, virement de la section de fonctionnement)	32 466,01
I	Remboursement emprunt	32 430,01
I	Déficit d'investissement reporté	32 147,99
TOTAL DES DEPENSES		375 769,00
<i>Total des dépenses de fonctionnement</i>		<i>343 657,01</i>
<i>Total des dépenses d'investissement</i>		<i>32 111,99</i>

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- les salaires du personnel municipal.
- l'entretien et la consommation des bâtiments culturels (Ecole de Musique, Office du tourisme, Musée et Médiathèque) en électricité, eau, combustible, réparations diverses,...
- les achats de fournitures et de petits équipements (fournitures de bureau, petit outillage,...)
- le versement de subventions aux associations culturelles

NOM de l'ASSOCIATION	Proposition Subvention 2023
Association pour la Promotion Culturelle à Mirande	15 000,00
Arts en Gascogne	1 000,00
La Terre Visitée	2 200,00
Line Dance Academy	2 500,00
Lous Mirandes	1 400,00
Mirande Cittaslow	500,00
Ouest Rox	10 000,00
Photo Vidéo Club Mirandais	500,00
Pour le Renouveau de la Bastide	
Société Philharmonique	26 000,00
Fonds de réserve saison culturelle	1 000,00
TOTAUX	60 100,00

- les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement de la participation du budget Principal pour 310 857 €.

La section d'investissement

Les dépenses d'investissement:

Est également comptabilisé dans cette section, le remboursement du capital de la dette pour la somme de 32 430 € en 2023.

Le Budget Régie Culturelle compte 2 emprunts à taux fixe, classés 1A. Le capital restant dû au 01/01/2023 s'élève à 97 218,52 €.

Les recettes d'investissement

Elles sont constituées par :

- Opérations d'ordre : 64 578 € (autofinancement de la section de fonctionnement et amortissements).

IV. Vue générale du Budget Annexe Espace des Clarisses 2023

Recettes		
F	Produits des services (récupération des charges locatives)	24 000,00
F	Autres produits gestion courante (revenus des immeubles)	108 181,58
F	Produits exceptionnels (quote part subventions reçues)	40 000,00
F	Excédent de fonctionnement reporté	6 218,42
I	Opérations d'ordre (amortissements, ...)	80 000,00
I	Excédent d'investissement reporté	48 884,64
	TOTAL DES RECETTES	301 066,22
	<i>Total des recettes de fonctionnement</i>	<i>178 400,00</i>
	<i>Total des recettes d'investissement</i>	<i>128 884,64</i>
Dépenses		
F	Charges générales (électricité, eau, assainissement, combustibles, fournitures, assurances...)	72 400,00
F	Charges financières (intérêts des emprunts contractés)	26 000,00
F	Opérations d'ordre (amortissements, ...)	80 000,00
I	Déficit d'investissement reporté	48 884,64
I	Remboursement capital des emprunts	40 000,00
I	Opérations d'ordre (amortissements, ...)	40 000,00
	TOTAL DES DEPENSES	227 284,64
	<i>Total des dépenses de fonctionnement</i>	<i>178 400,00</i>
	<i>Total des dépenses d'investissement</i>	<i>128 884,64</i>

La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- l'entretien et la consommation du bâtiment en électricité, eau, combustible, réparations diverses,...
- les intérêts des emprunts 2023.

Les recettes de fonctionnement proviennent des revenus des locataires et de la récupération des charges locatives de ces mêmes locataires.

La section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement :

- Le remboursement du capital des emprunts : 40 000 €.

L'Espace des Clarisses compte 3 emprunts à taux fixe, classés 1A. Le capital restant dû au 01/01/2023 s'élève à 924 327,38 €.

Les recettes réelles d'investissement

Elles sont constituées par l'autofinancement de la section de fonctionnement.